

Objectifs visés par le projet

PREUVE EN CHEF DU TRANSPORTEUR

TABLE DES MATIÈRES

1	HISTORIQUE	5
2	OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET	5
	Figure 1 – Emplacement géographique du poste de Arnaud	6

Annexe

Annexe A Photo aérienne du poste de Arnaud

1 **1 HISTORIQUE**

2 Le client du Distributeur, la compagnie Aluminerie Alouette Inc. («AAI»), prévoit
3 ajouter une seconde phase à son usine d'électrolyse d'aluminium de Sept-Îles afin
4 d'ajouter une puissance additionnelle de 500 MW en 2005.

5 Le Distributeur a transmis au Transporteur, le 14 mars 2003, une demande pour
6 démarrer l'avant-projet d'alimentation de la phase 2 du client AAI. Cette demande
7 fait suite à un contrat de fourniture d'électricité entre le Distributeur et le client AAI.

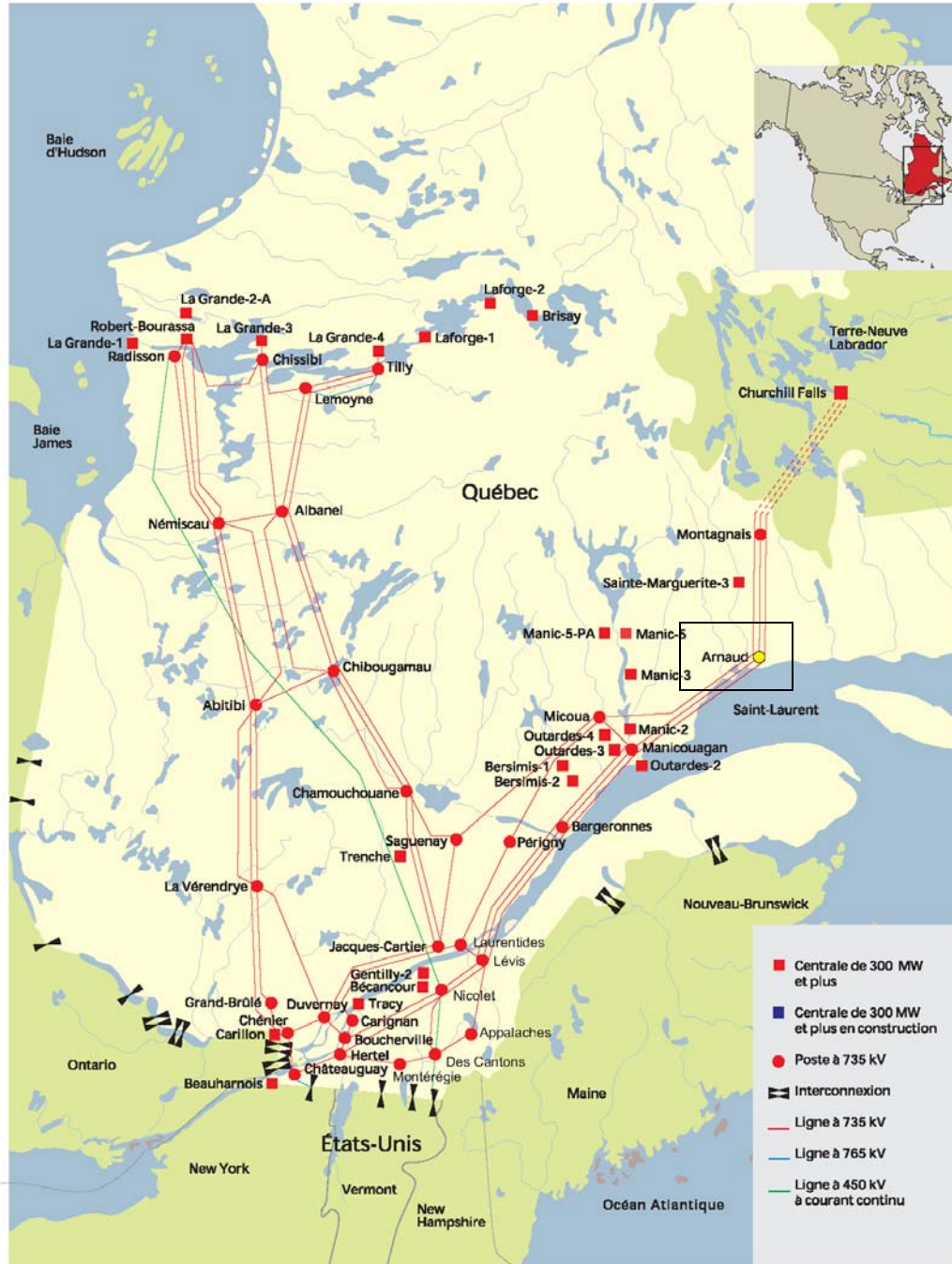
8 Comme prévu au contrat de fourniture, le client AAI a avisé officiellement le
9 Distributeur qu'il débutera l'intégration de sa nouvelle charge à partir du
10 2 décembre 2004, pour atteindre la pleine charge au début de juillet 2005. Or,
11 suivant le scénario d'accroissement du niveau de charge du client AAI, le
12 Transporteur prévoit que la capacité ferme de ses équipements ne sera pas
13 dépassée avant le 1^{er} avril 2005.

14 **2 OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET**

15 Le projet d'alimentation de la phase 2 du client AAI au poste de Arnaud s'inscrit
16 dans la catégorie "Croissance des besoins". Cette catégorie regroupe les
17 investissements reliés à l'obligation de desservir la clientèle du Transporteur. C'est
18 dans cette optique que le Transporteur présente ce projet d'addition et de
19 modification des équipements au poste de Arnaud.

20 La figure 1 ci-dessous indique l'emplacement géographique du poste de Arnaud.

Figure 1 – Emplacement géographique du poste de Arnaud

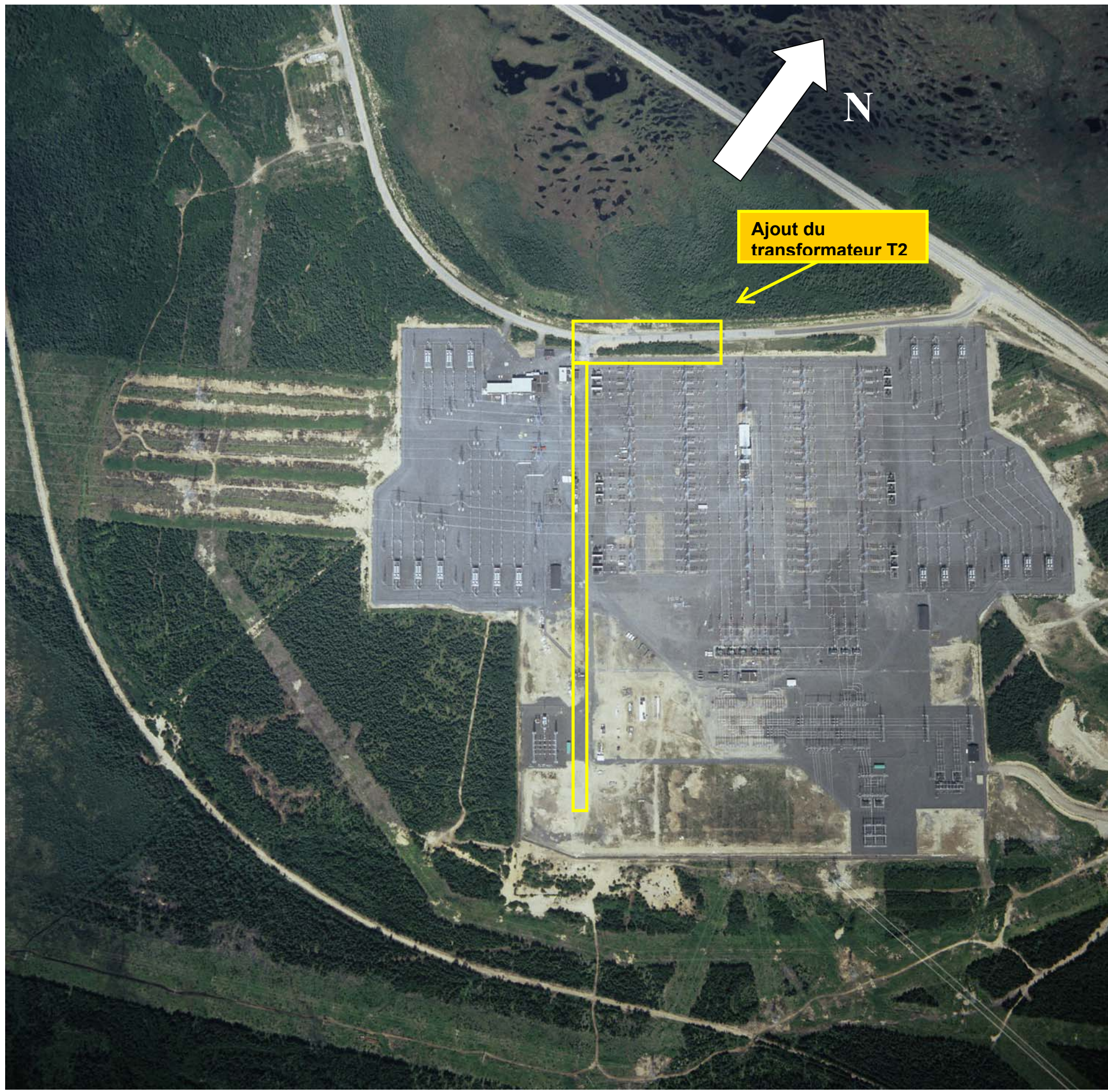


1 Depuis sa mise en service en 1992, le client AAI est alimenté à 161 kV à partir du
2 poste de Arnaud par une ligne biterne d'une longueur de 13,8 km. L'augmentation
3 de la puissance appelée du client AAI de 500 MW fera passer la charge totale
4 alimentée par le poste de Arnaud au dessus de sa capacité ferme de
5 transformation (n-1), c'est-à-dire, la capacité restante suite à la perte permanente
6 du transformateur le plus puissant du poste. Des travaux sont donc requis sur le
7 réseau de transport pour permettre l'alimentation du client AAI.

8 Le Transporteur est d'avis que le projet proposé, composé principalement de
9 l'addition de transformation au poste de Arnaud et de projets connexes, permet
10 d'intégrer l'augmentation de charge du client AAI de façon optimale, dans le
11 respect des critères de conception du réseau de transport.

12 Tel que mentionné précédemment, les infrastructures pour le raccordement au
13 réseau de transport sont requises pour le 1^{er} avril 2005, date à laquelle la capacité
14 ferme de transformation du poste Arnaud sera dépassée. C'est pourquoi des
15 mesures temporaires ont aussi été prévues pour prémunir le Transporteur contre
16 le bris d'un des transformateurs du poste de Arnaud et ainsi permettre
17 l'alimentation du client AAI jusqu'à la mise en service des nouveaux équipements
18 du réseau de transport. Ces travaux temporaires, décrits à la pièce HQT-5,
19 Document 1, consistent principalement à la mise en place d'un automatisme
20 temporaire au poste de Arnaud pour un coût d'environ 200 k\$.

Annexe A
Photo aérienne du poste Arnaud



Vue aérienne du poste de Arnaud

Zone 735 kV

Zone 315 kV

Zone 161 kV